



Le 5 juin 2009

Monsieur Graham Fraser,
Commissaire aux langues officielles
344, rue Slater
Ottawa, Ontario, K1A 0T8

Monsieur Fraser,

J'accuse réception de votre lettre non-datée concernant les plaintes relativement à la station de Windsor et dont nous avons reçu copie ce 4 juin 2009.

La Société est consciente de ses obligations envers les communautés linguistiques et elle en fait rapport chaque année au Parlement et au CRTC envers qui elle est ultimement redevable. La Société déploie présentement de grands efforts pour respecter le mandat qu'elle a en vertu de la Loi sur la radiodiffusion compte tenu des importantes contraintes financières auxquelles elle fait face. J'ajouterais que nous avons bien entendu les préoccupations exprimées par les francophones de Windsor.

Compte tenu de sa situation financière, CBC/Radio-Canada doit prendre et a pris des décisions difficiles qui touchent tous ses services. Nous comprenons que ces décisions, lorsqu'elles sont examinées en dehors de leur contexte global, peuvent apparaître incohérentes avec notre mandat. Cependant, la crise financière que nous traversons actuellement est majeure et sans précédent. CBC/Radio-Canada a proposé au gouvernement différentes mesures comme un financement stable pluriannuel stable ou l'accès à des lignes de crédit temporaire. Ces mesures auraient pu minimiser les effets de cette crise ou même l'éviter si elles avaient été prises à temps. Malheureusement, nos demandes n'ont pas été accueillies.

CBC/Radio-Canada ne peut donc compter que sur ses propres moyens pour traverser la situation économique actuelle. Son effet sur le système de radiodiffusion publique est actuellement impossible à mesurer dans toute son ampleur.

Au réseau français seulement, le manque à gagner pour 2009-2010 est de 34 millions de dollars. Pour y faire face, 86,3 % des réductions budgétaires sont assumées par le réseau et 13,7 % par l'ensemble des stations régionales. Il était impossible d'épargner complètement nos régions parce que toutes nos stratégies de programmation et de gestion sont intégrées. Nos décisions n'ont pas été prises de façon arbitraire. Elles reposent sur une réflexion et un examen approfondi de nos ressources, et elles ont été dûment révisées et unanimement approuvées par notre Conseil d'administration. Une de nos priorités corporatives demeure celle d'être profondément

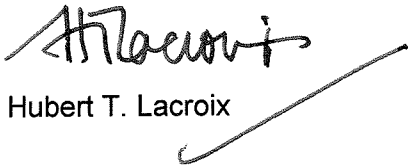
ancrée dans les régions et, pour cette raison, les compressions subies par l'ensemble de nos services régionaux sont moins importantes que celles qui touchent le reste de la Société. Nous sommes confiants que les francophones de la région de Windsor se reconnaîtront dans les émissions régionales diffusées en Ontario.

Il est de la responsabilité de la direction et du Conseil d'administration de la Société de prendre des décisions à partir de toutes les informations pertinentes mises à leur disposition. Nous estimons qu'il serait inapproprié pour le Commissaire aux langues officielles de s'immiscer dans la gestion de la Société.

Pour ces raisons, nous ne pouvons donner suite à votre demande de suspendre notre décision, car une suspension aurait nécessairement des impacts financiers qui nuiraient encore plus aux intérêts de la Société et à la réalisation de son mandat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le président-directeur général,



Hubert T. Lacroix